

Les planchettes parlantes.—S. G. Monseigneur de Chicoutimi a publié un mandement condamnant l'usage des planchettes parlantes ou autres pratiques superstitieuses.

“ Nous défendons, dit-il, comme une pratique superstitieuse, de faire mouvoir ou parler des planchettes ou autres objets, dans l'intention d'évoquer les morts ou esprits, de les consulter ou d'avoir quelque communication avec eux.

“ Nous recommandons à tous les fidèles de ce diocèse de s'abstenir totalement à l'avenir de pareilles expériences, faites même uniquement par jeu et par amusement, vu les inconvénients auxquels elles peuvent donner lieu.”

* * *

Procès de béatification.—Le procès de béatification de Mgr de Laval se poursuit activement au séminaire de Québec. Mgr Gravel, M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale Jacques-Cartier, et l'honorable M. Chapais ont été appelés la semaine dernière à donner leur témoignage.

A Montréal, on attend de Rome les documents qui permettront de commencer de nouveaux procès dans les causes de la Vénérable Mère Bourgeois et de la Vénérable Mère d'Youville. Dans ces deux dernières causes, c'est M. l'abbé Palin d'Abouville, supérieur du collège canadien à Rome, qui remplira les fonctions de postulateur en remplacement de M. l'abbé Captier, devenu, comme on le sait, supérieur général de la Compagnie de St-Sulpice.

* * *

La millième nuit.—La démonstration qui a eu lieu dernièrement à Notre-Dame, à l'occasion de la millième nuit de l'Adoration nocturne, fera époque dans les annales de cette église toujours vénérable et toujours aimée, et témoin depuis si longtemps d'un si grand nombre de brillantes fêtes religieuses.

Monseigneur l'archevêque de Montréal qui, le 18 décembre 1881, avait solennellement inauguré ces *veillées saintes*, était présent à la cérémonie, et donnait ainsi un gage nouveau de sa sollicitude pastorale aux membres de cette pieuse association.

A quelle noble et sublime inspiration n'obéissent-ils pas, en effet, ces adorateurs zélés qui, après une journée de travail, se réunissent, la nuit, au pied du Très Saint Sacrement, et là dans le silence et les ténèbres, lui adressent leurs amendes honorables pour tous les outrages dont il est abreuvé, pour toutes les ingratitude dont il est attristé !

Comme les voix suppliantes de ces chrétiens doivent être agréables